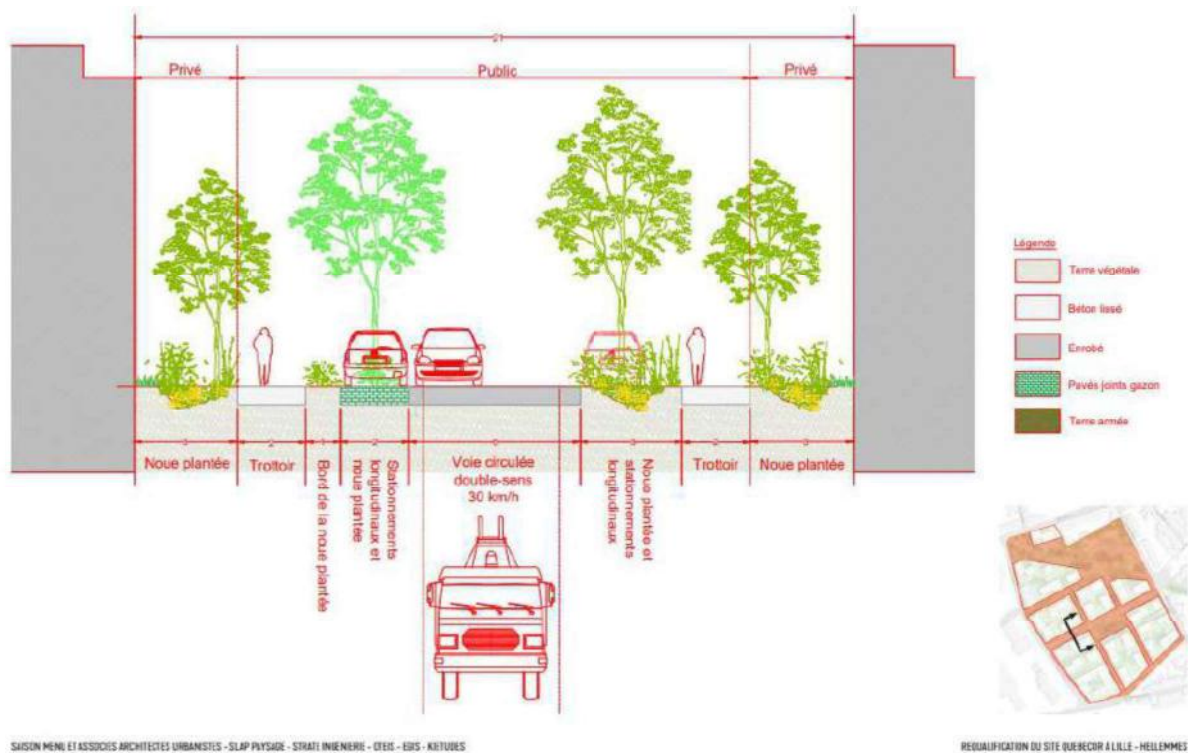


Rue Jardin : coupe (en cours de définition)



2. Insertion urbaine et paysagère

Le périmètre de protection des monuments historiques inclut une partie du projet, notamment la frange Est du Parc forestier et deux bâtiments à l'angle de la voie nouvelle et de la rue Jean Jaurès (voir plan ci-dessous). De manière générale, y compris hors périmètre, le projet s'attache à assurer des continuités urbaines et paysagères : depuis le parc Bocquet afin d'inscrire le nouveau quartier dans la Boucle des Parcs d'Hellemmes, depuis les groupes scolaires pour permettre des liaisons sécurisées via l'Allée des écoles, et du Nord au Sud par l'aménagement de voies dédiées aux modes doux et largement plantées.

Au sein du périmètre protégé, les bosquets pré existants dans le Parc sont conservés et amplifiés par de nouvelles plantations d'essences locales, et les bâtiments en front à rue, rue Jean Jaurès, respectent le gabarit en R+2 des rangs de maisons des années 30, avec des hauteurs en R+3 et R+4 en retrait. Leur traitement architectural précis n'est pas défini à ce stade et fera l'objet d'une présentation à l'ABF en amont du dépôt des permis de construire.

Le projet Hellemmes Quebecor – H2D et le périmètre de protection des monuments historiques

